



ADMINISTRATION COMMUNALE
DE
KIISCHPELT

AVIS AU PUBLIC

— ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

Concerne : Demande d'autorisation auprès de l'Inspection du Travail et des Mines

Conformément à l'article 9.2 alinéa 2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que

L'entreprise SARL TK ELEVATOR LUXEMBOURG, demande l'autorisation relative à l'exploitation d'un monte-escaliers à 3, op der Knupp, L-9767 Pintsch pour le compte de la copropriété de la maison.

Wilwerwiltz, le 29 décembre 2023

Publications 2024

N°	4
Entrée	19.12.23
Publ.	05.01.24
Durée	15
Fin publ.	20.01.24

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire,